

ACADEMIE DE POITIERS

ETABLISSEMENT...COLLEGE
PIERRE MENDES France SOYAUX
0160894k

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2015-2016

Numéro de séance :

Date de convocation :

Présidence de : ANNE DAHLAB

Quorum : ...11

Nombre des présents :

Nombre d'absents excusés :

SOMMAIRE

DES QUESTIONS TRAITÉES

Décision

Avis
Vote
Extrait
Motion

page

**Numéro
d'acte**

**Pièces
jointes**

désignation

N°

Signatures

Le Président

Le Secrétaire

1. Procès-verbal du conseil d'administration du 16 novembre 2015

- 1.1. Une erreur avait été repérée concernant le vote des IMP. Toutefois la correction avait été effectuée et l'acte envoyé aux autorités de contrôle était correct.
- 1.2. Résultats du vote : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Approbation de l'ordre du jour

- 1.1. La principale précise que le point « sortie théâtre » est retiré de l'ordre du jour car le projet n'est plus d'actualité.
- 1.2. Résultats du vote : L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Délégation de l'ordonnateur

- 1.1. Madame la gestionnaire fait lecture du document « délégation de l'ordonnateur » qui précise que la délégation permettra à l'ordonnateur de pouvoir signer les contrats sans réunir obligatoirement le conseil d'administration.
- 1.2. Résultats du vote : L'autorisation est adoptée à l'unanimité.

RUBRIQUE II. Vie budgétaire et financière

1. Budget 2016

La commission permanente s'est tenue le 30 novembre pour examiner en détail la proposition de budget primitif.

La gestionnaire rappelle dans un premier temps les 5 grands principes qui encadrent la construction du budget d'un EPLE :

- L'équilibre : le montant des recettes doit être équivalent à celui des dépenses.
- L'annualité : le budget est programmé sur l'année civile.
- L'unité : un seul document présenté.
- L'unicité : non affectation des recettes aux dépenses.
- La sincérité : le budget est établi au plus juste.

La structure du budget se décompose comme suit :

- La part Fonctionnement : avec 3 services généraux (activités pédagogiques, vie de l'élève, administration et logistique) et 2 services spéciaux (restauration et hébergement, bourses nationales).
- La part Investissements : les opérations en capital.

Les financeurs sont au nombre de 3 : l'Etat, l'établissement, la collectivité de rattachement : le conseil départemental.

On remarque pour l'année à venir une légère diminution de la dotation globale de fonctionnement.

A partir des prévisions de recettes, on peut ensuite établir une répartition des dépenses.

Il n'y aura pas d'investissement programmé dans le budget.

Le budget présenté à l'équilibre s'élève à 606 150 €.

Parmi les postes de dépenses, le service activités pédagogiques représente 12 % des dépenses et le service ALO 42 %. Ces taux sont ceux généralement observés dans les EPLE équivalent au collège Mendès France.

Il est à noter que dans les postes hors budget, l'Etat prend en charge la rémunération des personnels enseignants et d'éducation alors que la collectivité territoriale de rattachement prend à son compte les divers travaux ainsi que la rémunération des agents territoriaux.

En conclusion, malgré une légère diminution de la dotation globale de fonctionnement, le constat est le suivant :

- Le budget est présenté à l'équilibre.
- Les crédits pédagogiques restent à un niveau équivalent au budget actuel.
- L'aide aux familles, via les bourses et le fond social, est en augmentation.

Les charges de viabilisation ont diminué notamment grâce à l'adhésion de l'établissement au marché du gaz.

Résultats du vote (le cas échéant) : La proposition de budget est adoptée à l'unanimité.

RUBRIQUE III. Vie pédagogique et éducative

1. Festival ciné allemand

Madame Latorse, professeure d'allemand a proposé que le collège Mendès France soit support d'une manifestation en partenariat avec l'institut Goethe de Bordeaux.

Une programmation de 4 films a été établie, ils seront diffusés au CIBDI du 8 au 12 février. Pour l'établissement, les 6 classes comprenant des germanistes sont concernées, soit 178 élèves. La coopérative prend en charge le transport et le coût par élève revient à 2,50 €.

Si des problèmes financiers subsistent, le fond social pourra être sollicité.

Madame la principale précise qu'il s'agit d'une sortie pédagogique dans le temps scolaire, elle est donc de fait obligatoire. En revanche l'établissement ne peut obliger les familles à participer financièrement à la sortie.

Résultats du vote : Le projet est approuvé à l'unanimité.

2. Point sur la réforme du collège

Il s'agit d'une première information aux administrés, la réforme sera abordée plus longuement lors du prochain conseil d'administration.

La réforme est mise en place sur les 4 niveaux en même temps.

Un nouveau DNB sera proposé en juin 2017.

Il y aura 3 types d'enseignement obligatoire : les enseignements communs, les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et l'accompagnement personnalisé (AP).

La classe de 6^{ème} fera partie du cycle 3 avec les classes de CM1 et CM2 de l'école primaire.

Pour le collège, les horaires seront lissés sur tous les niveaux, soit 26 heures par semaine avec une pause méridienne de 1h30 au minimum.

Pour la rentrée 2016, la dotation horaire ne devrait pas subir de variation. L'enseignement du latin sera pris sur la dotation horaire supplémentaire.

Afin de mettre en place la réforme et pour permettre aux équipes pédagogiques de construire les programmations et projets, les enseignants bénéficieront d'ici la fin de la présente année scolaire de 5 jours de formation au minimum. Cela impactera les emplois du temps des classes et il faudra en informer les familles.

Madame la principale précise également que les résultats au DNB cette année montrent que les élèves issus des PCS défavorisées réussissent mieux au collège Mendès France que dans le bassin et même le département. Cela tendrait à prouver que les dispositifs d'accompagnement déjà mis en place commencent à porter leurs fruits. La réforme permettra au collège de poursuivre les efforts engagés.

3. Questions diverses

Suite aux attentats du 13 novembre, obligation est faite au collège d'organiser d'ici la fin de l'année civile 2 exercices de sécurité. L'exercice évacuation incendie a été réalisé le 29 septembre. Un exercice de mise en sûreté de type confinement sera mis en place la semaine précédant les vacances de Noël.

Les familles seront informées via le site du collège, un mail par pronote et un mot dans le carnet de correspondance.

Tous les personnels et tous les élèves seront informés de la tenue de cet exercice sans toutefois précision du jour et de l'heure exacte.

La police municipale sera également sollicitée afin d'assurer la sécurité aux abords du collège car pendant 45 minutes, il ne sera pas possible d'y entrer ou d'en sortir.

Un bilan sera fait à l'issue de l'exercice.